



## Communiqué de presse

Luxembourg, le 9 décembre 2020

### La crise de la COVID-19 risque de creuser l'écart entre les pays de l'UE sur le plan économique

Les mesures rapidement prises par l'UE et ses États membres pour neutraliser l'impact économique de la COVID-19 ont permis de sauvegarder des emplois et des entreprises, selon la Cour des comptes européenne. Toutefois, les auditeurs estiment aussi que l'incidence inégale de la pandémie sur les États membres et leurs différentes capacités à soutenir leurs économies risquent de contribuer à creuser l'écart entre eux sur le plan économique. Ils sont également d'avis que la riposte actuellement proposée par l'UE à la crise constitue une occasion à saisir pour promouvoir les priorités de l'Union et pour réfléchir à des améliorations à long terme en vue de renforcer la coordination économique entre les États membres. Parallèlement, les auditeurs relèvent que la mise en œuvre et la coordination de ces mesures présentent des risques et des défis.

Face au choc économique dû à la pandémie de COVID-19, les États membres ont adopté un large éventail de mesures budgétaires pour soutenir leurs économies. En juillet 2020, les 1 250 mesures prises représentaient environ 3 500 milliards d'euros, soit 27 % du produit intérieur brut (PIB) de l'EU-27. Les programmes de maintien dans l'emploi et l'aide de trésorerie constituaient la majeure partie des mesures, qui ont permis jusqu'à présent de limiter fortement les licenciements. Toutefois, ces mesures budgétaires nationales augmenteront considérablement les déficits budgétaires et les niveaux d'endettement public des pays. De plus, leur ampleur et leur nature traduisent la richesse relative des États membres, plutôt que le degré de gravité de la crise qui les a frappés. Les auditeurs avertissent aussi que des divergences sur le plan économique et des distorsions des conditions de concurrence risquent d'apparaître entre les États membres.

*L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du document d'analyse de la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site [www.eca.europa.eu](http://www.eca.europa.eu).*

## ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu) @EUAuditors [eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)

*«Les mesures prises par les États membres pour faire face à la crise ont permis de sauvegarder des emplois et des entreprises, mais ont inévitablement entraîné une augmentation des déficits budgétaires. Nous estimons que cela risque de limiter la convergence économique pendant les prochaines années», a déclaré M<sup>me</sup> Ildikó Gáll-Pelcz, la Membre de la Cour des comptes européenne responsable du document d'analyse. «En matière de gouvernance de l'UE, le défi consistera à rétablir les règles normalement en vigueur ou à en élaborer de nouvelles sans porter préjudice à la reprise ou à la viabilité des dettes après la pandémie.»*

L'UE a réagi en mettant rapidement en place une coordination économique caractérisée par une certaine souplesse. Elle a permis aux États membres d'amortir les effets de la crise économique émergente au moyen d'incitants budgétaires et d'aides d'État temporaires, et a suspendu l'application des plafonds budgétaires (par l'activation de la «clause dérogatoire»). L'UE a aussi mobilisé les fonds disponibles et créé de nouveaux filets de sécurité pour les entreprises, les pouvoirs publics et les salariés. À la fin du mois d'août 2020, aucun décaissement important de fonds n'avait toutefois eu lieu.

Par ailleurs, le Conseil européen a marqué son accord, en juillet 2020, pour la création du programme de l'UE appelé NextGenerationEU, doté de 750 milliards d'euros et dont l'objectif est de soutenir une reprise durable et résiliente. Compte tenu également du prochain budget septennal, l'aide financière de l'UE s'élèvera donc à 1 800 milliards d'euros. Selon les auditeurs, rien ne garantit cependant que ces mesures stimuleront une croissance durable et amélioreront la convergence entre les États membres. L'efficacité de l'aide dépendra fortement de la mesure dans laquelle celle-ci permettra de faire face aux conséquences réelles de la crise et d'accroître la capacité des États membres à soutenir leurs propres économies et à mettre en œuvre de nouvelles mesures en conséquence.

### **Informations générales**

Le PIB de l'EU-27 devrait enregistrer une contraction de 7,4 % en 2020 et pourrait ne pas retrouver les niveaux d'avant la crise en 2021. Cela risque d'augmenter considérablement le nombre de cas d'insolvabilité et les suppressions d'emplois. En 2020, presque aucun des 27 États membres ne respectera probablement la limite de 3 % du PIB fixée par l'UE pour le déficit budgétaire.

La Cour des comptes européenne publie aujourd'hui le document d'information n° 06/2020 intitulé *«Risques, défis et occasions à saisir dans le cadre de la riposte économique apportée par l'UE à la crise de la COVID-19»*. Il est d'ores et déjà disponible en anglais sur le site [eca.europa.eu](https://eca.europa.eu) et le sera prochainement dans d'autres langues. En janvier 2021, la Cour publiera un document d'analyse sur la contribution de l'UE aux mesures de santé publique prises pour faire face à la COVID-19. La Cour a décidé d'entreprendre les deux analyses au printemps 2020, juste après le début de la pandémie.

Contact presse: Damijan Fišer [damijan.fiser@eca.europa.eu](mailto:damijan.fiser@eca.europa.eu) - M: (+352) 621 552 224